

Conseil d'Administration du 29 octobre 2025

Délibération n° 2025.36

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 juillet 2025

Membres :

- en exercice : 6
- présents : 6
- représentés : 0
- votants : 6

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le 29 octobre deux mille vingt-cinq, à 11h, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président.

Membres présents : Vincent MORISSE, Véronique LENOIR, Michel FACCIN, Patrick VASSAL, Julienne GAUTHIER, Claire MATARI

Pouvoirs : Néant

Membres absents : Néant

Secrétaire de séance : Julienne GAUTHIER

Rapporteur de la délibération : Michel FACCIN

Assistaient également à la séance : Jean-Maurice ZORZI, membre suppléant, Cécile LEDOUX, membre suppléante, Mariette SERRES, membre suppléante, Valérie BORONAD, Directrice, Philippe BORONAD, Directeur artistique, Claire MIELOSZYNSKI, Secrétaire générale.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-10 et R. 2221-18 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 2 juillet 2025 annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité, en conformité au CGCT, d'approuver le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Approuver le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 2 juillet 2025, tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **Autoriser Monsieur le Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.**

Signé le :

Vincent MORISSE
Président du Conseil d'administration
Le Carré Sainte-Maxime

ANNEXE 2025.36 : Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025 – Le Carré Sainte-Maxime

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251029-2025-36-DE
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025